



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Olievelderslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n°: 305 37432

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
 Jan Olievelderslaan 35, 1800 Vilvoorde
 Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
 Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

- Tel: +32 9 244 77 11 gent@vincotte.be
 Tel: +32 2 674 57 11 brussels@vincotte.be
 Tel: +32 3 221 86 11 antwerpen@vincotte.be
 Tel: +32 81 432 611 gembloux@vincotte.be



F 081556

Réso code: 11

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom : <i>Therssen et Fils</i>	Nom, Prénom : <i>G2</i>
Adresse : <i>Grande Route</i>	CP + Commune : <i>5542 Haspengouw</i>
N° carte d'identité : <i>521963757</i>	Tél. : <i>03 76 11 11</i>

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

<input checked="" type="checkbox"/> mise en usage <input type="checkbox"/> mobile	<input type="checkbox"/> modification <input type="checkbox"/> temporaire	<input type="checkbox"/> extension	<input checked="" type="checkbox"/> Art 86 <input type="checkbox"/> Art 87 <input type="checkbox"/> Art 88 <input type="checkbox"/> Art	<input type="checkbox"/> Art 271bis <input checked="" type="checkbox"/> Art 278 <input type="checkbox"/> Art <input type="checkbox"/> Art	<input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation <input type="checkbox"/> Unité de travail domestique <input type="checkbox"/> Parties communes <input type="checkbox"/> Unité de travail
<input checked="" type="checkbox"/> Art 271 <input type="checkbox"/> périodique	<input checked="" type="checkbox"/> contrôle <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/> Art 276 : renforcement	<input type="checkbox"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation				

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN Compt. kWh n° : <i>202637</i> Index jour : <i>22.99</i> nuit : <i>26.63</i> Protection branchemen (A) : <i>O20 O25 O32 O40 O50 O63 O80 O100</i> <i>33</i>	<input type="checkbox"/> EAN non communiqué <input type="checkbox"/> Compt. kWh non placé
Données installation	Conçue pour U _N : <input type="checkbox"/> 230 V <input type="checkbox"/> 3x230 V <input checked="" type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/> Courant nominal maximum (A) : <i>O20 O25 O32 O40 O50 O63 O80 O100</i> <input type="checkbox"/> Câble d'alimentation tableau principal : X mm ² - Type : <i>ExVB</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Compt. kWh exclusif nuit : <i>n° : 5186941</i> Index nuit : <i>52.28</i>
Description installation <input checked="" type="checkbox"/> Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : <i>40 A / 300 mA</i> Nombre de tableaux : <i>2</i>	Nombre de circuits terminaux : <i>11</i>

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input type="checkbox"/> Appareils	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel	<input checked="" type="checkbox"/> T/section	<input checked="" type="checkbox"/> Schémas	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
<input checked="" type="checkbox"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : <i>26 Ω</i>				<input type="checkbox"/> Isolement général : <i>2.6 MΩ</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Continuité de terre	<input checked="" type="checkbox"/> Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : <input type="checkbox"/> était plombé <input checked="" type="checkbox"/> a été plombé <input type="checkbox"/> n'a pas été plombé <input type="checkbox"/> ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation <input checked="" type="checkbox"/> Néant		
Infractions Installation existante <input checked="" type="checkbox"/> Néant		
Remarques <input type="checkbox"/> Néant	<i>Cuisine non installée</i>	Visa GRD ou mandataire

Conclusion(s) :

- La nouvelle installation est conforme
 L'installation existante est conforme

n'est pas conforme au RGIE.
 n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

06/06/2017
 par le même organisme de contrôle (*).

Agent visiteur :

Nom : *Renders*Agent n° : *5278* Date : *06/06/2017*

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : Schéma(s) de position : *1* Schéma(s) unifilaire(s) : *2*

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
- (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.